

2024-0103
2025-11-28

Homeplate Tueur Total De Végétation

HERBICIDE
COMMERCIAL
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE
NON SÉLECTIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL
PROTÉGER DU GEL

PRINCIPES ACTIFS : Acide caprylique 46,24%, acide caprique 33,66%
(mélange d'acides gras C8/C10 = 79.9 %)

N° D'HOM. 35716 LPA

CONTENU NET 1 L à 1 000 L

Titulaire :

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :

Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay (C.-B.) V8M 1R3
Téléphone : 250 652-5888

2024-0103
2025-11-28

Homeplate tueur total de végétation est un destructeur de mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, les algues et les mousses non sélectif et à action rapide. Il ne migre pas et brûle uniquement les parties des plantes touchées par la solution de pulvérisation. Une bonne couverture est essentielle. Ce produit supprime de nombreuses mauvaises herbes annuelles courantes (telles que le pâturin annuel, l'échinochloa pied-de-coq, la stellaire moyenne, le séneçon commun, la renouée des oiseaux, le chénopode blanc, le pourpier potager, la petite herbe à poux, la grande herbe à poux, la digitale sanguine, l'euphorbe des jardins, l'amarante à racine rouge, la bourse-à-pasteur et la moutarde sauvage) et certaines petites mauvaises herbes vivaces, et réprime la croissance des mauvaises herbes bisannuelles et vivaces de plus grande taille (telles que le plantain majeur, l'achillée millefeuille, la renoncule rampante, le pissenlit, la pâquerette vivace, la porcelle enracinée, la prêle des champs, le plantain lancéolé, le sumac de l'Ouest, l'ivraie vivace, le trèfle rouge, le géranium de Robert, le trèfle blanc, le souchet comestible et l'oxalide dressée). Pour une utilisation dans les cultures vivrières et non vivrières ainsi qu'autour de celles-ci et dans les zones cultivées avant de planter du gazon, des fleurs et des légumes. Les zones peuvent être replantées dès que le niveau de suppression de mauvaises herbes désiré est atteint.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Si de la végétation désirable est pulvérisée accidentellement, rincer immédiatement avec de l'eau.

Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont mouillées.

Bien agiter avant et pendant l'emploi. Diluer avec de l'eau en se référant au tableau ci-dessous. Utiliser la solution à 3 % pour les petites mauvaises herbes à feuilles larges qui mesurent moins de 12 cm de haut et pour les mousses et les algues. Utiliser la solution à 3 à 6 % pour la suppression des graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges de plus grande taille, y compris pour le désherbage total des espèces vivaces. Utiliser la solution à 5 à 9 % pour le désherbage total des mauvaises herbes vivaces, des vignes, des broussailles et pour la suppression des drageons. Utiliser des volumes suffisants pour pulvériser abondamment les mauvaises herbes, généralement de 300 à 3 700 L/ha (3 à 37 L/100 m²). Lorsque la pression exercée par les mauvaises herbes est forte et/ou que les mauvaises herbes dépassent 12 cm de hauteur, il est recommandé d'utiliser des doses et des volumes plus élevés, dans la gamme indiquée, pour obtenir un niveau de suppression acceptable.

Tout pulvérisateur standard peut être utilisé, y compris mécanique et dorsal. Ne pas appliquer ce produit par voie aérienne. Ne pas appliquer ce produit avec quelque système d'irrigation que ce soit. Pulvériser abondamment les mauvaises herbes en utilisant une buse grossière pour minimiser la dérive de pulvérisation. Une couverture complète est extrêmement importante. Éviter de pulvériser sur les plantes désirables. Pour le traitement localisé de mauvaises herbes individuelles, appliquer la bouillie de pulvérisation au centre de la plante jusqu'au point de ruissellement. Les dommages à la plante seront visibles de quelques heures à deux jours après l'application. Répéter le traitement au besoin pour supprimer les nouvelles mauvaises herbes provenant des graines et de la régénération des mauvaises herbes bisannuelles et vivaces. Nettoyer soigneusement l'équipement après l'emploi.

Homeplate tueur total de végétation peut être utilisé en tout temps pendant l'année; il fonctionne

2024-0103
2025-11-28

mieux par temps chaud et sec. L'application par temps froid peut retarder l'apparition des dommages aux plantes. S'il pleut dans les trois heures suivant le traitement, une application supplémentaire peut être nécessaire. Deux à quatre applications par année constituent un scénario d'utilisation typique. Jusqu'à huit ou dix applications par année sont autorisées pour certaines cultures soumises à une forte pression des mauvaises herbes, ou dans les champs où plusieurs cultures sont cultivées chaque année (par exemple, les légumes-feuilles). Les traitements généralisés ne doivent être effectués que lorsque le champ est totalement nu. Dans le cas contraire, les traitements doivent être localisés ou sélectifs, entre les rangs. À l'exception du cannabis et du chanvre industriel (cultivés pour l'extraction), ce produit peut être appliqué jusqu'à et y compris la journée de la récolte (délai d'attente avant la récolte [DAAR] = 0 jour).

Volume de bouillie de pulvérisation souhaité	Quantité de Homeplate tueur total de végétation à utiliser en fonction du volume d'eau		
	Solution à 3 %	Solution à 6 %	Solution à 9 %
1 L	30 mL	60 mL	90 mL
4 L	120 mL	240 mL	360 mL
10 L	300 mL	600 mL	900 mL
50 L	1,5 L	3 L	4,5 L
100 L	3 L	6 L	9 L
400 L	12 L	24 L	36 L

Mélange en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Neudorff North America à info@neudorff.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Sites d'application : À l'extérieur et en serre

Pour une utilisation dans les cultures vivrières et non vivrières ainsi qu'autour de celles-ci, y compris, mais sans s'y limiter :

Cultures	Méthodes d'application
Groupe de cultures 1 : Légumes-racines et légumes-tubercules (Arracacha, marante, artichaut (crosne du Japon et topinambour), betterave (potagère et à sucre), bardane comestible, canna comestible, carotte, manioc (amer et doux), céleri-rave, chayotte (racine), cerfeuil tubéreux, chicorée, souchet comestible, taro, gingembre, ginseng, raifort, curcuma d'Amérique, persil à grosse racine, panais, pomme de terre, radis, daïkon, rutabaga, salsifis (scorsonère, scolyme), chervis, patate douce, tanier, curcuma, navet,	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte 6. Aide à la récolte et dessiccation

2024-0103
2025-11-28

dolique tubéreux, igname)	
Légumes-bulbes (ciboulette, ail, oignon vert, poireau, oignon, échalote)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles) 6. Aide à la récolte et dessiccation
Légumes-feuilles (roquette, céleri, cresson, pissenlit, endive, fenouil, laitue, feuilles de moutarde, persil, rhubarbe, épinard, bette à carde)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles)
Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> (pak-choï, brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou pommé, brocoli de Chine, chou rosette, gaï-choï, chou frisé, feuilles de moutarde, pé-tsaï, feuilles de colza, tatsoi)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles)
Légumineuses (haricot, lentille, pois, soja)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte 6. Aide à la récolte et dessiccation
Légumes-fruits (poivron, aubergine, okra, piment, tomatille, tomate)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte
Cucurbitacées (cantaloup, pastèque à confire, concombre, gourde, melon Honeydew, melon véritable, citrouille, courge, pastèque, courgette)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte
Fruits à pépins (pomme, pommette, poire, coing)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 5. Suppression des drageons, élagage et taille
Fruits à noyau (abricot, cerise, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 5. Suppression des drageons, élagage et taille
Petits fruits (mûre, boysenberry, bleuet, gadelle et cassis, baie de sureau, groseille à maquereau, raisin, mûre de Logan, framboise, fraise, tayberry, canneberge)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 5. Suppression des drageons, élagage et taille
Noix (noyer noir, noyer cendré, châtaignier, aveline, caryer, noyer du Japon, pacanier, pin pignon du Colorado, noyer)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 5. Suppression des drageons, élagage et taille
Céréales (orge, sarrasin, maïs, millet, avoine, maïs à éclater, riz*, seigle, sorgho, quinoa, blé, riz sauvage)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte
Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (luzerne, trèfle et mélilot)	1. Désherbage total de la végétation 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte
Oléagineux (graine de lin, graine de moutarde, colza [canola], carthame, sésame, graine de tournesol)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte 6. Aide à la récolte et dessiccation
Légumes-bulbes, légumes-tiges et légumes-	1. Désherbage total de la végétation

2024-0103
2025-11-28

pétioles (asperge, céleri, fenouil, fougère, chou-rave, cœur de palmier, rhubarbe)	2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles)
Fines herbes (angélique, basilic, camomille, chataire, ciboulette, coriandre, aneth, fenugrec, lavande, mélisse, citronnelle, livèche, marjolaine, menthe, origan, persil, perille, fenouil, romarin, sauge, sarriette, laurier, estragon, thym)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles)
Épices (anis, carvi, graine de céleri, graine de coriandre, cumin, graine d'aneth, graine de fenouil, graine de moutarde, graine de pavot, safran)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles)
Autres cultures : cannabis cultivé à l'intérieur dans des structures fermées et cannabis cultivé en plein champ, houblon, asimine, arachide, tabac, chanvre industriel. NE PAS appliquer après le stade végétatif de croissance pour le cannabis et le chanvre industriel (cultivé pour les extraits).	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Pulvérisation après la récolte (cultures annuelles) 5. Suppression des drageons, élagage et taille
Cultures non vivrières en milieu terrestre (plantes herbacées ornementales, pelouses et gazons ornementaux, plantes à massifs, arbustes ligneux ornementaux, vignes, arbres d'ombrage ornementaux, arbres de Noël, exploitations forestières)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 5. Suppression des drageons, élagage et taille 7. Application sur les bâtiments et les structures
Milieus terrestres non cultivés (sur les bâtiments, trottoirs, clôtures, arbres, paillis d'écorce, entrées et autres emprises, terrasses, gravier et autour de ceux-ci, sur les structures contenant des fleurs, arbres, arbustes, vignes et légumes, les espaces paysagers, les pelouses, et sur les bâtiments et structures et autour de ceux-ci, comme les bancs, murs, planchers, et toits des sites commerciaux, résidentiels, institutionnels, récréatifs et industriels; terrains de sport, les terrains de golf, les voies ferrées; les jachères, fourrages et pâturages, les terrains non cultivés)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 5. Suppression des drageons, élagage et taille 7. Application sur les bâtiments et les structures
Serre (toutes les cultures, plantes et structures)	1. Désherbage total de la végétation 2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans 3. Avant l'application 4. Application sur les bâtiments et les structures

*Ne pas appliquer lorsque les champs sont inondés.

Méthodes d'application

1. Désherbage total de la végétation : Suppression généralisée des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées, des algues et des mousses pour la préparation d'un site et les zones non cultivées. Des traitements localisés peuvent être effectués dans les cultures et les pâturages. Appliquer dans les plantes désirables et autour de celles-ci, en évitant tout contact avec le feuillage et l'écorce verte.

2024-0103
2025-11-28

2. Pulvérisation dirigée et équipée d'écrans : Appliquer autour des plantes désirables, en évitant tout contact avec le feuillage et l'écorce verte.
3. Avant l'application : Avant ou après l'ensemencement, avant la levée des plantes à partir de graines, des porte-greffes vivaces, et des bulbes, des tubercules, etc. S'assurer que les applications sont effectuées avant que de nouvelles pousses ou cultures émergent du sol, sinon elles seront endommagées.
4. Pulvérisation après la récolte : Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées, des mousses et des algues qui poussent dans les champs après que la denrée ait été récoltée.
5. Suppression des drageons, élagage et taille : Suppression et coupe chimique des pousses adventives, des drageons, et des autres pousses non désirées sur les arbres ligneux, du feuillage sur les vignes, de la croissance excessive des tiges dans les ronces, ou d'autres sites d'application indiqués. Appliquer uniquement sur les parties végétatives non désirées. Appliquer avant que les drageons deviennent ligneux.
6. Aide à la récolte et dessiccation : Pour éliminer les feuilles des plantes avant la récolte et/ou le désherbage total des mauvaises herbes afin de faciliter la récolte. L'utilisation du produit comme aide à la récolte et pour la dessiccation comprend les applications sur les légumes-racines et légumes-tubercules, les légumes-bulbes et les cultures de semences. Les applications doivent être effectuées au moins 24 heures avant le désherbage total.
7. Application sur les bâtiments et les structures : Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles large et les graminées, les mousses et les algues dans les bâtiments et les structures et autour de ceux-ci, comme les bancs, les murs, les planchers et les toits.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉ D'Y AVOIR ACCÈS. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation des yeux. NE PAS mettre en contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. **NE PAS** manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter ou d'aller aux toilettes. Les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Équipement d'application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur/Chargeur/Nettoyage et réparation	Applicateur
Pulvérisateur à rampe -Cabine fermée	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), des chaussettes et des chaussures.	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.
Pulvérisateur à rampe – Cabine ouverte		Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant l'application en cabine ouverte.
Tous les autres équipements portatifs - pulvérisation fine à		Une chemise à manches longues, un pantalon long, des

2024-0103
2025-11-28

très grossière ¹		gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).
-----------------------------	--	---

¹Porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et une protection de la tête lors de l'application au-dessus de la hauteur de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, retirer tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, se laver à l'eau et au savon, puis enfiler des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Laver régulièrement les vêtements/l'ÉPI contaminés séparément des autres vêtements.

Délai d'attente avant récolte (DAAR) : La récolte des parties comestibles de la culture est permise le jour de l'application.

Délai de sécurité (DS) : NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans la zone traitée pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Protéger du gel.

2024-0103
2025-11-28

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Énoncés marketing qui peuvent ou non apparaître sur l'étiquette finale du produit :

- Herbicide non sélectif
- Herbicide total
- Élimine rapidement la végétation indésirable
- Élimine rapidement les mauvaises herbes indésirables
- Herbicide non sélectif de postlevée pour une utilisation dans les zones de cultures vivrières et non vivrières et autour de celles-ci
- Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles et vivaces
- Les zones peuvent être replantées dès que le niveau de suppression désiré est atteint.
- Fonctionne mieux sur les mauvaises herbes à feuilles larges fraîchement levées et en pleine croissance
- Tue en quelques heures
- Tue [Supprime] les mauvaises herbes, les graminées, les algues et les mousses
- Pour les mauvaises herbes sur les toits, les terrasses, les patios, les allées, les briques et le ciment
- [Destructeur de mauvaises herbes, de graminées, de mousses et d'algues] à action rapide
- Ne pas appliquer sur les pelouses ou les plantes désirables
- Traite [Permet de traiter] jusqu'à XXX m²
- Donne XXX litres de bouillie de pulvérisation.
- Pour une utilisation [sur] [dans] [autour] [le long] [les/des] : terrasses, allées, entrées, plates-bandes, jardins potagers, arbustes, arbres, clôtures, fondations, autres zones de votre cour.
- Décoller pour le mode d'emploi
- Presser pour resceller
- Consulter la brochure à l'intérieur pour connaître les premiers soins et les mises en garde
- Vendu sous la licence de W. Neudorff GmbH KG

